



منظمة الموفقين والوسطاء والرقابيين الأفارقة  
African Ombudsman and Mediators Association  
Association des Ombudsman et Mediateurs Africains  
Associaçãodos Ombudsman eMediadores Africanos

## **PROCES-VERBAL DE LA 9ÈME REUNION DU COMITE EXECUTIF TENUE A YAMOUSSOUKRO, EN COTE DIVOIRE DU 27 AU 28 JUILLET 2015**

---

### **LISTE DE PRESENCE**

1. **Hon. Dr. Fozia Amin** - Présidente, Ethiopie
2. **Hon. Ng'oloCoulibaly** - 1<sup>er</sup> Vice Président, Côte  
D'Ivoire
3. **Hon. Dr. Mohammed Rukara** - 2<sup>ème</sup> Vice Président, Burundi
4. **Hon. Dr. Otiende Amollo** - Secrétaire Général, Kenya
5. **Hon. Caroline Sokoni** - Trésorière, Zambie
6. **Hon. Adv. Thulisela Madonsela** - Présidente, AORC
7. **Hon Alima Deborah Traore** - Directrice Régionale de  
l'IIO, Burkina Faso
8. **Hon. Bahame T.M. Nyanduga** - Représentant de la Région  
de l'Est, Tanzanie

### **REPRESENTANTS SPECIAUX AUTORISES**

1. **Matseliso Machai - Ndumo** - Officier juridique en Chef &  
Chef des Investigations, Région Australe  
Représentant, Lesotho
2. **Hon. Ramadan Barma** - Secrétaire Général,  
Représentant de la Régional Centrale, Tchad

### **Excuses**

1. **Hon. Dr. Paulo Tjipilica** - Ancien Président de l'AOMA  
Angola
2. **Hon. Adv. John Walters** - Président de l'IIO, Namibie
3. **Leonard Ngaluma** - Directeur Exécutif

## **PRESENTS/COLLABORATEURSRS**

<b>1. Robi Sarara</b>	-Kenya (Secrétariat)
<b>2. Younous Ibedou</b>	-Tchad
<b>3. Tourmar Nayo Jacob</b>	-Tchad
<b>4. Ghahimbare Eurydile</b>	-Burundi
<b>5. Sakala Alfred</b>	-Zambie
<b>6. Eskinder Kebede</b>	-Ethiopie
<b>7. Seyoumleul</b>	-Ethiopie
<b>8. Kula Momolize</b>	-Afrique du Sud
<b>9. Tanguy DimitriKone</b>	-Côte D'ivoire
<b>10. Patricia IsimatMirin</b>	-Côte D'ivoire
<b>11. Ouedraogo Sylvie</b>	-Burkina Faso

## **Ordre du jour**

1. Excuses, constitution de la réunion/quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Examen et adoption du procès verbal de la 8<sup>ème</sup> Réunion du Comité Exécutif
4. Questions découlant de la réunion
5. Rapport du Président de l'AOMA- à noter
6. Rapport du Secrétaire général- à noter
7. Rapport du Président de l'AORC – à noter
8. Rapports des Représentants Régionaux (Est, Sud & Centrale)
9. Membres du Comité Exécutif & Postes Vacants au niveau Régional
10. Finances de l'AOMA et situation sur les contributions des membres
11. La 5<sup>ème</sup> Assemblée Générale, Arusha Tanzanie, du 28 au 30 septembre 2016
12. Demandes d'adhésion
13. Mise à jour sur la situation au Burundi
14. Divers.

## **OUVERTURE**

Le président de l'AOMA a ouvert la réunion à environ 11h00. Il a été noté que la réunion avait commencé en retard. Le Président a souhaité la

bienvenue aux membres à la réunion et a demandé au Secrétaire général de confirmer le quorum et de passer à l'adoption de l'ordre du jour. Le quorum était confirmé et l'ordre du jour adopté.

La Protectrice du citoyen de l'Afrique du Sud a proposé l'ordre du jour et fut appuyée par la Zambie.

Le Secrétaire général a proposé de présenter son rapport avant d'examiner les questions qui ont découlé de la réunion précédente, étant donné que la plupart de ces questions étaient largement couvertes dans son rapport. Les membres ont accepté cette proposition.

### **PV 9/1//2015: EXAMEN ET APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA 8<sup>ème</sup> EXECUTIVE REUNION DU COMITE EXECUTIF DE L'AOMA**

1.0. La réunion a examiné et approuvé le procès-verbal de la 8<sup>ème</sup> réunion du comité exécutif de l'AOMA.

### **PV 9/2/2015: QUESTIONS DÉCOULANT DE LA REUNION**

2.1. Le Secrétaire général a proposé d'avoir une discussion sur son rapport tout en notant que ce dernier couvre déjà la plupart des questions qui ont découlé de la réunion précédente. Cette proposition a été adoptée par les membres.

2.2. Il a été noté que la Protectrice du citoyen n'avait pas transmis le procès-verbal de la 7<sup>ème</sup> réunion du Comité exécutif tenue à Lusaka, en Zambie, tel que recommandé par la précédente réunion. Elle a expliqué qu'elle avait quitté la réunion avant la fin et a promis de faire le suivi pour le transmettre au comité.

2.3. Les Membres ont noté et apprécié la visite du Secrétaire général en Tanzanie à ses propres frais avec l'idée de susciter des discussions au sujet de l'organisation de la 5<sup>ème</sup> Assemblée générale en Tanzanie.

2.4. Les Membres ont noté et approuvé l'ouverture d'un compte bancaire de l'AOMA à CFC Stanbic Bank, Nairobi.

2.5. En ce qui concerne les signataires, l'assemblée a décidé que, pour le moment, le directeur exécutif par intérim, le Secrétaire général et un autre commissaire de la Commission sur la Justice administrative

auront le pouvoir de signature en ce qui concerne le compte bancaire l'AOMA. En outre, il a été convenu que le Secrétaire général, en consultation avec le trésorier, auront la tâche d'identifier un cabinet indépendant des vérificateurs externes.

- 2.6. Le Secrétaire général a présenté un rapport sur les progrès accomplis dans le transfert des fonds de l'AOMA à partir de l'Afrique du Sud vers le nouveau secrétariat au Kenya. Le Secrétaire général a expliqué qu'il avait approuvé le paiement de **17 723 USD** pour les vérificateurs externes en Afrique du Sud étant donné que cela avait été approuvé lors de la réunion précédente du comité exécutif. Il a été noté que le montant total à être transféré était de **39 760 USD**.
- 2.7. Au sujet de l'enregistrement de l'AOMA, les participants à la réunion, tout en notant l'importance de l'enregistrement de l'AOMA comme entité, ont examiné les progrès accomplis par le Secrétaire général dans l'enregistrement de l'AOMA comme une société à responsabilité limitée au Kenya. Il a été convenu que le Secrétaire général finalise le processus d'enregistrement de l'AOMA.
- 2.8. La réunion a noté que le site de l'AOMA [www.aoma.ro.ke](http://www.aoma.ro.ke) avait été lancé.
- 2.9. Le Secrétaire général a informé le Comité sur les mesures prises sur l'élaboration du plan stratégique de l'AOMA ainsi que du plan de travail. Le Secrétaire général a soumis au Comité un devis pour l'élaboration du plan stratégique et le plan de travail de l'AOMA conçus par le Professeur Victor Ayieni. La réunion a décidé que le montant de **19 219 USD** était trop élevé et qu'il était nécessaire d'obtenir deux autres propositions afin d'optimiser les ressources.
- 2.10. Il a été en outre décidé que le Secrétaire général devrait officiellement demander un soutien de l'AORC pour l'élaboration du plan stratégique.
- 2.11. Les membres ont pris note des lettres de notification pour le changement des membres du bureau envoyées à l'Union Africaine, aux Nations Unies et à l'Institut International de l'Ombudsman.
- 2.12. La réunion a approuvé le mode proposé par le Secrétaire général pour reconnaître et remercier les anciens membres de l'AOMA qui ont distinctement servi l'association. Il a été décidé que cette récompense devrait prendre en compte tous les membres depuis la

création de l'AOMA. Les présentations seront faites lors de la prochaine Assemblée générale.

2.13. Le Rapport du Secrétaire général a été noté et approuvé sauf pour les résolutions susmentionnées.

**PV 9/3/2015: RAPPORT DU PRESIDENT DE L'AOMA – A NOTER**

3.1. Le rapport du président a été bien reçu. Il a été noté et approuvé.

3.2. Les Membres ont noté que le rapport du Président aurait dû être traduit et distribué à l'avance

**PV 9/4/2015: RAPPORT DE L'AORC – A NOTER**

4.1. Le président a présenté le rapport du Président de l'AORC et a proposé la cooptation d'autres membres du Comité exécutif de l'AOMA

4.2. Le président de l'AORC a en outre proposé des amendements pour faire varier la composition du Conseil de l'AORC comme stipulé dans l'article 12 (1) de la Constitution de l'AOMA en ajoutant d'autres membres et de changer que le chef de la direction du Protecteur du citoyen désigne un remplaçant en cas d'empêchement. En outre, il a été demandé que l'article **12 (1) a** soit modifié pour faire varier l'enregistrement de AORC par rapport à ce qu'elle est actuellement.

4.3. Après délibérations, la réunion a noté que le pouvoir discrétionnaire de coopter un membre au Conseil de l'AORC incombe au conseil de l'AORC lui-même. Suite à une telle résolution, le Conseil de l'AORC communique aux membres cooptés.

4.4. La réunion a décidé de recommander à l'Assemblée générale d'envisager la modification de l'article 12 pour permettre le changement du statut d'enregistrement de l'AORC et de permettre la flexibilité et l'affectation d'un officier supérieur du bureau du Protecteur du citoyen pour représenter le chef de direction.

**PV 9/5/2015: RAPPORTS DES REPRESENTANTS REGIONAUX (REGION EST, AUSTRALE & CENTRALE)**

- 5.1. La réunion a décidé que les rapports des représentants régionaux soient soumis au secrétariat à temps pour des raisons de traduction avant les réunions pour permettre aux membres de bien suivre lors de la réunion. La présentation des rapports a été reportée à la prochaine réunion du comité exécutif lors de laquelle toutes les activités seront couvertes.

**PV 9/6/2015: COMPOSITION DU COMITE EXECUTIF & POSTES A POURVOIR AU NIVEAU DE LA REGION**

- 6.1. Après délibération, il a été décidé que Madagascar (océan Indien), Burkina Faso (région de l'Ouest) et la Tunisie (Région du Nord) serviront comme représentants régionaux sur une base temporaire en attendant la facilitation des réunions régionales appropriées pour mettre aux représentants régionaux de se mettre d'accord sur les représentants des régions respectives.
- 6.2. Il a été convenu que le Secrétaire général de l'AOMA demande à l'AORC de financer les réunions régionales et que la Protectrice du citoyen a entreprenne et cherche à financer et à faciliter ces réunions. En outre, il était résolu d'organiser les réunions régionales avant la prochaine réunion du Comité exécutif
- 6.3. Il a été convenu que le médiateur nouvellement nommé du Lesotho, avocat Abel Leshele Thoalane continue de représenter la Région Australe en attendant une décision finale qui sera faite lors de la réunion régionale des membres de la région.

**PV 9/7/2015: FINANCES DE L'AOMA ET SITUATION SUR LES CONTRIBUTIONS DES MEMBRES**

- 7.1. Le Secrétaire général a soumis un rapport détaillant les arriérés en termes de frais d'adhésion. Le rapport a été dûment noté.

**PV 9/8/2015: 5<sup>ème</sup> ASSEMBLEE GENERALE, ARUSHA TANZANIE, DU 28 AU 30 SEPTEMBRE 2016**

- 8.1 Les Membres ont noté avec satisfaction l'acceptation par la Tanzanie pour abriter la 5<sup>ème</sup> Assemblée Générale parallèlement à la célébration des 50 ans de l'existence du bureau de l'Ombudsman
- 8.2 La réunion a noté les progrès accomplis par le Médiateur de la Tanzanie vers les préparatifs de l'Assemblée générale et a approuvé la proposition de ce dernier de tenir la réunion à Arusha du 28 au 30 septembre 2016.
- 8.3 En outre, la réunion a noté les vicissitudes probables dans la préparation de la Tanzanie pour accueillir l'Assemblée générale, comme expliqué par le Médiateur de la Tanzanie. L'assemblée a décidé de tenir pleinement compte de la préparation de la Tanzanie lors de sa prochaine réunion du Comité exécutif en Février 2016, y compris les considérations pour le soutien ou la relocalisation de l'Assemblée générale dans le cas où il serait nécessaire.
- 8.4 La réunion a également décidé de tenir la prochaine réunion du comité exécutif en Tanzanie en Février 2016 à Arusha, En cas de difficultés, la réunion du COEX se tiendra à Livingstone, en Zambie, sur invitation du Médiateur de la Zambie.
- 8.5 La réunion a noté la formation d'un comité technique pour la préparation de l'Assemblée générale et a exhorté les membres représentés au sein du comité et qui n'ont pas nommé des membres de le faire. Le comité technique sera constitué de :
1. Secrétaire Général de l'OMA -Dr. Otiende Amollo - (Kenya),
  2. Directeur exécutif par intérim Acting, Leonard Ngaluma, - (Kenya)
  3. AORC – Kula Memoliza (Afrique du Sud)
  4. Bureau du Président – SeyuomLeul (Ethiopie)
  5. Secrétariat – Robi Sarara (Kenya)
  6. Trésorier – le nom sera transmis
  7. Hôte, Tanzanie – Tom Bahame Nyanduga
- 8.6. Le comité technique et le Secrétaire général ont été invités à travailler en étroite collaboration avec la Tanzanie et de revoir de temps en temps la préparation de la Tanzanie pour accueillir l'Assemblée générale.

- 8.7. La réunion a officiellement décidé de demander le soutien de l'AORC pour abriter l'Assemblée générale en Tanzanie.
- 8.8. La réunion a noté avec préoccupation le précédent report de la réunion de l'Assemblée générale passée et s'est engagée à veiller à ce qu'un tel incident ne se répète.

**PV 9/9/2015: DEMANDES D'ADHESION**

- 9.1 Le Comité a pris note des deux demandes d'adhésion de la part du Médiateur des militaires de l'Afrique du Sud et du Cap occidental, Afrique du Sud, médiateur de la police provinciale.
- 9.2. Après délibérations, il a été décidé de reporter l'examen les deux demandes en attendant la présentation du rapport du Secrétaire général lors de la prochaine réunion du comité exécutif sur les différentes catégories d'adhésions.

**PV 9/10/2015: MISE AU POINT SUR LA SITUATION BURUNDI**

- 10.1. À la demande du Comité exécutif de l'AOMA, la République du Burundi a été priée de donner un bref aperçu sur la situation au Burundi.
- 10.2. La réunion a noté l'instabilité de la situation et le rôle joué par le Médiateur du Burundi dans les efforts pour promouvoir la paix et la sécurité dans le pays.
- 10.3. Après délibération, le Comité exécutif a émis un communiqué.

**PV 9/11/2015: DIVERS.**

- 11.1. La réunion a noté avec satisfaction l'hospitalité du gouvernement ivoirien et du Médiateur de la Côte d'Ivoire et les a remerciés pour l'excellent accueil et l'hébergement lors de la 9<sup>ème</sup> réunion du

Comité exécutif de l'AOMA. Une lettre de remerciement a été dûment écrite et transmise.

- 11.2. L'assemblée a décidé de constituer un comité pour l'amendement de la Constitution qui doit être mené par la Zambie et composé par l'Afrique du Sud, le Burkina Faso et l'Angola.
- 11.3 La réunion a conclu qu'il était nécessaire de tenir toutes les réunions régionales avant la prochaine réunion du Comité exécutif prévue pour le mois de février 2016. Cependant, il a été convenu que le Secrétaire général pourra profiter de toute opportunité de réunion pour tenir parallèlement les réunions régionales.
- 11.4. Il a été décidé que la prochaine réunion du Comité exécutif sera tenue en février 2016 à Arusha en Tanzanie, dans le cas où la Tanzanie ne sera pas en mesure de l'abriter, elle sera tenue à Livingstone, en Zambie.

Signé par, le .....jour..... 2015

**HON. DR. OTIENDE AMOLLO, EBS**  
**SECRETAIRE GENERAL: AOMA**

---

Signé par, ce.....jour..... 2015

**HON. DR. FOZIA AMIN**  
**PRESIDENTE: AOMA**

---